



contestation sur une date d'une infraction

Par **martine_78**, le **19/07/2011** à **09:32**

bonjour,

Mon fils a fait l'objet d'un retrait de permis et est passé au tribunal pour le chef d'accusation suivant conduite en état d'ébriété. (3 mois de retrait et une amende de 250€) le 26 02 2011 à 6h25. Il est passé au tribunal le 29 03 2011.

Il vient de recevoir par lettre recommander un courrier lui indiquant qu'il lui retirait 6 points pour une infraction commise le 29 03 2011 à 6h25. or c'est la date ou il est passé au tribunal et non pas la date de l'infraction.

Je voulais savoir s'il pouvait contester cette date afin de récupérer ses 6 points.

Merci de votre réponse. Très cordialement.

Par **razor2**, le **25/07/2011** à **11:22**

Bonjour, non, cette erreur de plume ne remet pas en cause le retrait de points qui est "de plein droit" et "automatique" suite au jugement devenu définitif.

Par **martine_78**, le **25/07/2011** à **11:35**

merci de votre réponse Sincères salutations